

TABLEAU RECAPITULATIF DES FORMULAIRES A UTILISER POUR SOLLICITER DES INTERVENANTS EXTERIEURS

	Rémunérés		Bénévoles	
Activités	Intervention ponctuelle (1 séance)	Intervention récurrente ou régulière (à partir de 2 séances)	Intervention ponctuelle (1 séance)	Intervention récurrente ou régulière (à partir de 2 séances)
EPS (y compris danse et cirque)	↓	Convention pour l'EPS : Annexe B-1 +	Autorisation directeur sur projet pédagogique : Annexe A + Demande d'agrément d'intervenant extérieur (sauf si carte professionnelle valide ou agents publics civils) : Annexe C2 (joindre copie diplôme ou qualification)	
	Autorisation directeur sur projet pédagogique : Annexe A + Demande d'inscription sur la liste d'agrément (pour les intervenants titulaires d'une carte professionnelle ou détenteurs d'une attestation de stagiaire) : Annexe C1 (joindre copie carte pro ou attestation stagiaire) Ou et Demande d'agrément d'intervenant extérieur n'ayant pas de carte pro. : Annexe C2 (joindre copie diplôme ou qualification) Ou Liste des intervenants – fonctionnaires réputés agréés : Annexe D			
Activité cyclisme, ski de fond et raquettes	Identique ↑	Identique ↑	Recensement des personnes volontaires pour encadrer : Annexe E1 + test pratique sportive avec CPC + Annexe F renseignée par les CPC et transmis à la DIVEL pour contrôle des fichiers judiciaires (FIAISV et FIJAIT)	
Hors EPS : activités artistiques et culturelles, sciences et langues vivantes	↓	Convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants rémunérés hors EPS : Annexe B-2 +	Autorisation du directeur sur projet pédagogique : Annexe A	
	Autorisation directeur sur projet pédagogique : Annexe A			